



# COT TERRITOIRE ENGAGE

*Plan d'actions 2024/2026*





## Rappels sur le contrat d'objectif (COT)

---



ValParisis  
AGGLO

# 1 COT = 2 REFERENTIELS

## Label CLIMAT - AIR – ENERGIE



- 1 référentiel
- 5 marches (5 étoiles)
- 1 audit obligatoire
- 1 commission nationale de labellisation (CNL)
- Accompagnement prévu dans le cadre du COT signé en janvier 2023 avec l'ADEME**

## Label ECONOMIE CIRCULAIRE

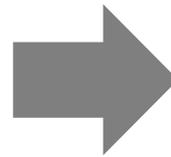


- 1 référentiel
- 5 marches (5 étoiles)
- 1 audit obligatoire
- 1 commission nationale de labellisation (CNL)
- Accompagnement prévu dans le cadre du programme CITEC lancé en décembre 2023**

**COT signé pour la période du 03/01/2023 au 02/01/2027**

## Plan d'actions climat-air-énergie et économie circulaire

*15 actions du PCAET  
retravaillées et  
approfondies*



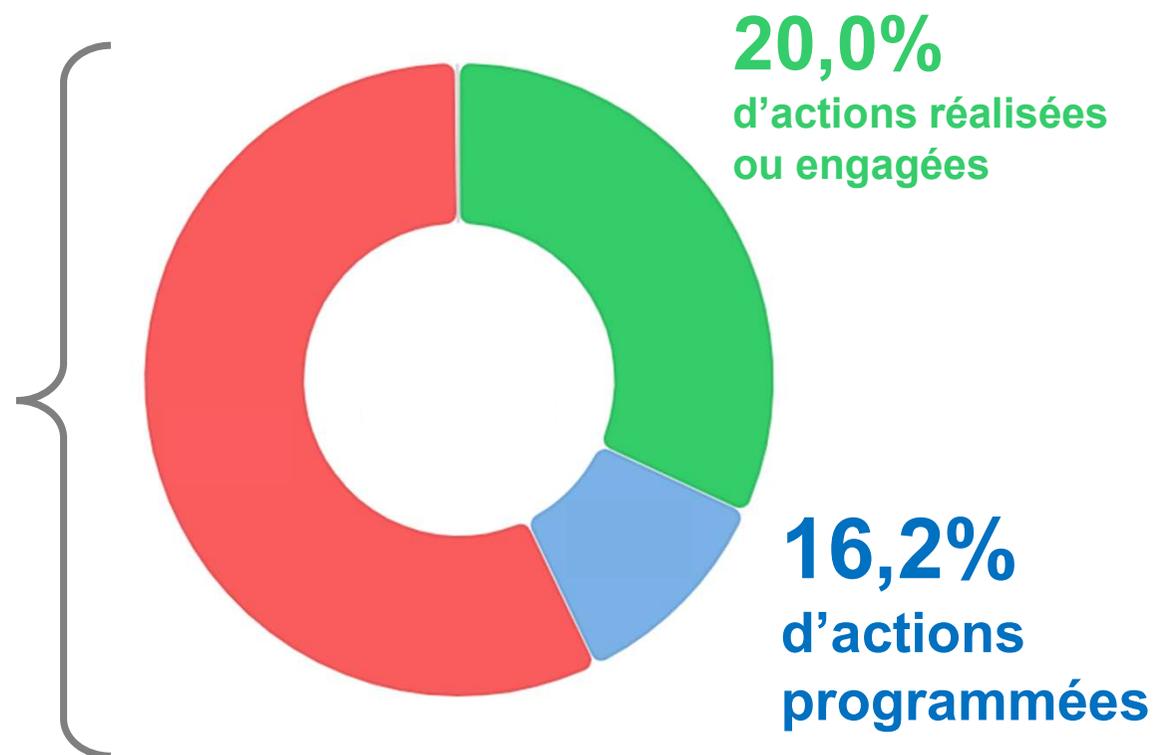
*Plan d'actions unique « CAE – ECi »  
composé de 48 actions opérationnelles,  
répondant aux exigences des référentiels  
« climat-air-énergie » et « économie circulaire »*

# Climat Air Energie (CAE)

## Programme d'action 2024/2026

Le plan d'actions proposé permet une progression de **+16,2 %** sur le référentiel « climat air énergie » et permet ainsi d'atteindre **36,2%**.

- Objectif COT 
- Objectif 2ème étoile 

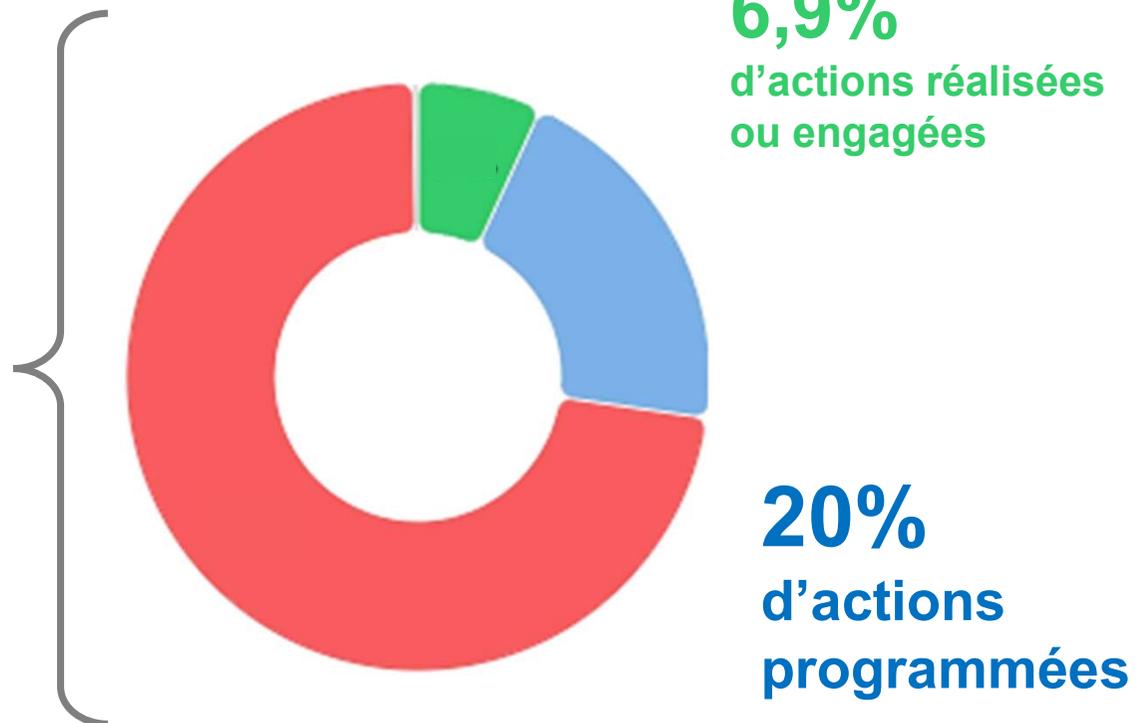


# Economie circulaire (ECi)

## Programme d'action 2024/2026

Le plan d'actions proposé permet une progression de **20 %** sur le référentiel « économie circulaire » si tout est mis en place :

- Objectif COT 
- Objectif 2ème étoile 



# LECTURE DU PLAN D' ACTIONS

**X** Actions contribuant au référentiel climat-air-énergie

**Y** Actions contribuant au référentiel économie circulaire

**Z** Actions contribuant aux 2 référentiels

## Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo

### Action 1.1 du PCAET

---

1

Renforcer le diagnostic

3

Informer, sensibiliser, accompagner à tout âge

2

Mettre à jour le plan vélo

- Mettre à jour le programme d'investissement voirie et le fonds de concours
- Étudier l'opportunité d'un service de location de vélos en libre-service
- Étudier l'opportunité d'un service d'autopartage

## Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives

### Action 1.3 du PCAET

---

4

Participer au schéma directeur d'implantation des bornes IRVE du SIGEIF et suivre sa mise en œuvre par ce dernier

## **Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie**

### **Action 1.4 du PCAET**

---

5

**Verdir la flotte de bus du territoire**

## **Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transports grâce à des travaux de modernisation**

### **Action 1.5 du PCAET**

---

6

Engager les travaux de modernisation dans les gares :

Gares programmées : Ermont-Eaubonne, Sannois, Taverny, Pierrelaye, Beauchamp, Corneilles-en-Parisis

# Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération

## Action 2.1 du PCAET

7

### Adopter le schéma directeur des énergies territorial :

- Finir les études
- Conduire la concertation avec les communes
- Mobiliser les acteurs des filières ENR

8

### Déployer des installations solaires PV en autoconsommation sur les toitures et parkings de l'agglo et des communes volontaires :

- Choix des toitures et parkings retenus
- Lancement d'un marché - Travaux
- Evaluation des résultats
- Soutenir les projets participatifs et citoyens

9

### Poursuivre le développement et le verdissement des réseaux de chaleur urbains (RCU) :

- Réaliser les études de faisabilité pour étendre et verdir les 2 réseaux publics (Sannois-Ermont-Franconville et Taverny)
- Mesurer le potentiel de géothermie
- Elaborer un plan d'approvisionnement en bois énergie avec les délégataires des réseaux

# Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le réemploi des ressources

## Action 3.1 du PCAET

10

### Connaitre le territoire en matière d'économie circulaire

- Etat des lieux des acteurs et initiatives en matière d'économie circulaire

12

### Réaliser le schéma directeur du réseau d'infrastructures de gestion des déchets

- Harmonisation de l'accès aux déchèteries
- Elaboration du PPI et recherche foncière pour les nouvelles installations
- Poursuite du soutien aux ressourceries

11

### Développer la connaissance sur les performances de collecte et traitement et sur la prévention des déchets

- Etat des lieux en matière de prévention des déchets (3 PLPDMA)
- Harmonisation des données des rapports annuels des syndicats

13

### Développer la sensibilisation en faveur de la réduction des déchets

- Organisation d'ateliers de sensibilisation dans les équipements de l'agglomération
- Relai des actions de sensibilisation des syndicats via les canaux de communication de l'agglomération auprès des particuliers et entreprises

# Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire

## Action 3.2 du PCAET

14

### Préserver les terres agricoles :

- Compléter le diagnostic agricole et alimentaire
- Définir une zone agricole protégée (périmètre)

17

### Sensibiliser à l'alimentation durable et à l'alimentation-santé

15

### Fédérer l'ensemble des actions au sein d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

18

### Mettre en place une gestion des biodéchets intégrant méthanisation et retour au sol de la matière organique :

- Etude de faisabilité pour la micro-méthanisation

16

### Développer les circuits courts alimentaires et améliorer la qualité de l'approvisionnement de la restauration scolaire :

- Etude pour une cuisine centrale intercommunale
- Définition d'objectifs de qualité supérieurs à EGALIM
- Sourcing des solutions d'appro en circuits courts

# Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales au niveau des PAE notamment

## Action 3.3 du PCAET

19

### Améliorer la qualité paysagère et environnementale des PAE :

- Intégration d'un volet environnemental à la stratégie sur les PAE
- Définition d'une programmation environnementale type des PAE à intégrer dans les PLU

20

### Accompagner la transition écologique des entreprises :

- Financement des pré-diagnostic énergétiques intégrant le développement du solaire
- Mettre en place des coopérations avec les têtes de réseau et les chambres consulaires intégrant des objectifs de sensibilisation des entreprises

21

### Intégrer les acteurs économiques dans la démarche d'Economie Circulaire

- Étude sur la gestion des déchets des professionnels et l'harmonisation de la redevance spéciale
- Mise en valeur des entreprises engagées dans l'écoconception

22

### Optimiser les flux de matières des entreprises à travers la préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)

- Diagnostic du tissu économique et les filières représentées sur le territoire
- Identification des opportunités d'EIT et déploiement sur les parcs d'activités opportuns

## Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers du SCOT

### Action 4.1 du PCAET

---

23

**Mettre en place des outils pour un urbanisme et aménagement durables, intégrant les enjeux de lutte contre le changement climatique et d'adaptation et d'économie circulaire :**

- Promouvoir la sobriété foncière à travers la cartographie des friches et des logements vacants (via le PLH) et l'inventaire des ZAE
- Constituer des fiches/un guide permettant aux communes d'intégrer les enjeux environnementaux dans les PLU : aménagement durable, économie circulaire, ENR, matériaux biosourcés, biodiversité, confort d'été, désimperméabilisation,...

24

**Mobiliser l'ensemble des parties prenantes :**

- Formation des élus et agents à l'urbanisme durable et circulaire : définition, objectifs, leviers, retours d'expériences, outils à disposition, etc., dans un cadre collectif
- Recenser les ressources et sources de financement en matière de sobriété foncière

25

**Engager l'élaboration d'un SCOT planifiant un aménagement durable et économe du territoire**

## Adopter un positionnement de "territoire pilote" en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur

### Action 4.3 du PCAET

26

#### Elaborer une politique de l'eau intercommunale :

- Schéma directeur d'assainissement
- Etudes pour l'amélioration de la qualité des eaux et la baignabilité de la Seine

28

#### Développer la désimperméabilisation et la végétalisation

- Programme pluriannuel de désimperméabilisation et végétalisation

27

#### Renforcer la prise en compte du cycle de l'eau dans les projets d'urbanisme

- Rendre opposable le zonage eaux pluviales
- Renforcer la communication auprès des communes

29

#### Développer la collecte et réutilisation des eaux de pluie dans les projets de la CAVP

## Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique

### Action 4.4 du PCAET

30

#### Améliorer la connaissance de la biodiversité à travers la réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunale

## **Poursuivre et renforcer les initiatives et actions en matière de rénovation et lutte contre la précarité énergétique**

### **Action 5.1 du PCAET**

---

31

**Poursuivre le soutien au dispositif départemental d'accompagnement des ménages et des copropriétés pour la rénovation de l'habitat et le relayer sur le territoire :**

- Participer aux réflexions sur le devenir du dispositif en 2025 avec la fin du SARE
- Maintenir le financement d'un opérateur en charge de l'accompagnement des ménages et des copropriétés

32

**Compléter le dispositif départemental par des actions d'accompagnement des ménages et des copropriétés sur la rénovation énergétique :**

- Accompagnement financier des ménages
- Actions de promotion de la rénovation énergétique : poursuite des balades thermiques, permanences dans l'ensemble des communes, communication sur les dispositifs, relai des informations sur les professionnels de la rénovation agréés, informations sur les matériaux biosourcés, le réemploi...
- Réunir les professionnels de l'immobilier pour les sensibiliser et promouvoir les dispositifs

# Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments

## Action 5.2 du PCAET

33

### Faire du PLH un accélérateur de l'habitat durable :

- Intégration des enjeux de construction et rénovation performante et bas carbone dans les objectifs du PLH
- Conciliation des objectifs du ZAN avec la construction de logements grâce au diagnostic foncier
- Elaboration d'une charte promoteurs

34

### Renforcer la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics :

- Renforcement de la connaissance des bâtiments publics, suivi des consommations énergétiques, définition de cibles en kWh/m<sup>2</sup>
- Mutualisation d'un poste d'energy manager avec les communes volontaires
- Lancement d'un contrat de performance énergétique sur les bâtiments de l'agglomération
- PPI rénovation des bâtiments avec objectif de 60% de baisse des consommations dès 2030
- Réalisation d'un schéma directeur immobilier

35

### Rendre l'ensemble des usagers acteurs du Plan de sobriété :

- Sensibilisation des agents et des usagers des équipements publics aux éco-gestes
- Affichage des consommations annuelles et de leur évolution dans les équipements publics

36

### Diminuer la consommation d'eau potable au sein des bâtiments publics

37

### Développer l'ingénierie financière au sein de l'agglomération et des communes

## Piloter la dynamique - Mettre en place animation, coordination et suivi

### Action 6.1 du PCAET

38

**Assurer la montée en compétences des élus et agents**

- Plan de formation annuel et actions de sensibilisation en interne

39

**Mettre en place une gouvernance commune CAE et ECI**

40

**Créer d'une banque de ressources et de formations à destination des agents et élus de l'agglomération et des communes**

41

**Définir un plan de communication transition écologique**

## Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable

### Action 6.2 du PCAET

42

**Animer la démarche "climat air énergie" et "économie circulaire" au sein de l'intercommunalité :**

- Etat des lieux et partage des bonnes pratiques

43

**Développer la mutualisation des matériels / équipements avec les communes**

# Engager la CAVP dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique

## Action 6.3 du PCAET

### 44 Adopter et mettre en œuvre la stratégie d'achats responsables

- Sensibiliser les élus et les agents
- Renforcer le sourcing notamment en direction des fournisseurs locaux/régionaux
- Mettre à disposition un clausier
- Suivre les pratiques en termes d'achats durables
- Contrôler l'exécution des clauses environnementales

### 45 Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents :

- Verdissement de la flotte automobile
- Augmentation de la part modale des véhicules électriques, du vélo et des TC pour les déplacements professionnels
- Augmentation de la part modale des transports en commun et des modes actifs pour les déplacements domicile-travail

### 46 Développer le réemploi au sein des établissements publics

### 47 Adopter la Stratégie numérique responsable et la mettre en œuvre

### 48 Mettre en place une évaluation climat du budget

- Former élus et agents à la méthode d'évaluation climat du budget
- Réaliser chaque année une évaluation climat du budget